



COUR D'APPEL DE NANCY

Tribunal de grande instance de Bar le Duc

DEVELOPPEMENT DURABLE : DU BON USAGE DE SON EQUIPEMENT INFORMATIQUE

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les consommations électriques de votre équipement informatique

Ordinateur portable : **de 30 à 100** kWh / an

Ordinateur fixe : **de 120 à 250** kWh / an

Tablette : **de 5 à 15** kWh / an

Écran d'ordinateur : de **20 à 100** kWh / an

- Les ordinateurs portables consomment 50 à 80 % d'énergie de moins que les postes fixes
- Les imprimantes à jet d'encre, qui consomment très peu en fonctionnement (5 à 10 W) et n'ont pas besoin de préchauffage, sont beaucoup moins énergivores que les imprimantes laser (200 à 300 W). En revanche, leurs cartouches d'encre ont plus d'impacts en fin de vie.

LES REFLEXES ECONOMES

- Éteignez votre ordinateur en fin de journée et débranchez-le pour l'éteindre totalement: un ordinateur éteint mais encore branché continue à consommer de l'électricité.
- Éteignez l'écran si vous ne vous en servez pas pendant plus d'un quart d'heure : il supporte très bien les extinctions et allumages répétés
- N'installez pas d'économiseur d'écran faisant appel à des graphismes 3D : ils sollicitent énormément la carte graphique de l'ordinateur et peuvent consommer autant, sinon plus, que le mode actif.
- Éteignez votre imprimante jet d'encre entre deux impressions, elle n'a pas besoin de préchauffage. En revanche, l'imprimante laser doit rester sous tension mais activez son mode veille qui réduit beaucoup la consommation.
- Utilisez des multiprises à interrupteur qui permettent de brancher plusieurs appareils ensemble et de les éteindre tous en même temps et déconnecter les veilles de vos équipements

EN SAVOIR PLUS

www.eu-energystar.org

<http://www.ademe.fr/>

onglet « développement durable » dans le dossier partage TGI

21 Place Saint Pierre- 55 000 BAR LE DUC

Tél. 03 29 79 13 91- Fax. 03 29 79 95 10

www.tribunal-barleeduc.fr